

# CONCOURS DE FLEURISSEMENT



La commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur organise le concours de fleurissement. Il s'adresse à tous les habitants désireux de contribuer à l'embellissement de son cadre de vie par la végétalisation et le fleurissement.

## LES CATÉGORIES

## LES PRIX



MAISON AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE



BALCON ET/OU TERRASSE EN IMMEUBLES COLLECTIFS



ACTEURS ÉCONOMIQUES (CAFÉS, RESTAURANTS, COMMERCES DIVERS...)



FERMES ET GÎTES



LOT D'UNE VALEUR DE 120€



LOT D'UNE VALEUR DE 90€



LOT D'UNE VALEUR DE 60€

Pour les catégories 1 à 4

Le jury se réserve le droit d'offrir un lot d'une valeur de 100€ pour un coup de cœur.

La commune se réserve le droit de photographier les fleurissements. Les clichés pourront être utilisés pour les publications de la commune (bulletin municipal, réseaux sociaux...).

Le jury fera sa tournée dans l'été et la remise des prix aura lieu à l'automne.

Les participants sont invités à partager leurs créations en envoyant un mail à [culture@mairie-saint-bonnet.net](mailto:culture@mairie-saint-bonnet.net)



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Les bulletins d'inscription sont à retourner complétés avant le 1er Juillet 2024 :

- A l'accueil de la Mairie ou dans la boîte aux lettres

- Par courriel : [culture@mairie-saint-bonnet.net](mailto:culture@mairie-saint-bonnet.net)

**NOM** .....

**PRÉNOM** .....

**ADRESSE COMPLÈTE** .....

.....

.....

.....

**TÉL** .....

**COURRIEL** .....

Vos données permettront de situer l'emplacement du fleurissement et de vous contacter pour plus d'informations si nécessaire. Vous trouverez les informations relatives aux données personnelles sur le site de la Mairie.

## JE SOUHAITE M'INSCRIRE AU CONCOURS DE FLEURISSEMENT DANS LA CATÉGORIE

MAISON AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE

BALCON ET/OU TERRASSE EN IMMEUBLES COLLECTIFS

ACTEURS ÉCONOMIQUES (CAFÉS, RESTAURANTS, COMMERCES DIVERS...)

FERMES ET GÎTES

Le règlement complet du concours est consultable sur la page "Fleurissement" du site de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur. En remettant votre bulletin d'inscription à la Mairie, vous acceptez ses termes et conditions.